



Pas de fin de contrat est ce possible ?

Par **Iola**, le **07/12/2009** à **11:19**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec mon ancien employeur, peut être pourriez vous m'aider. Voici la situation : Fin de mon congé maternité (28 juillet 09, grossesse gémellaire) je décide de ne pas reprendre mon travail pour cause de temps de transport (2H30 par jour). Cependant, pour tenter de continuer notre collaboration et avec leur accord je leur envoie des propositions d'aménagements du temps de travail. 15 jours après, je reçois un courrier simple puis un courrier en recommandé m'informant de mesures disciplinaires à mon encontre. Je me suis dit que le bon contact que nous entretenions depuis le début de notre collaboration était rompu sans que je puisse me l'expliquer. J'ai donc attendu de recevoir ma sanction disciplinaire, en vain. C'est courant septembre que j'ai compris pourquoi nous en étions arrivés là. J'ai pris le temps de faire un peu de ménage dans ma messagerie électronique, y compris dans la vue du courrier « indésirable ». C'est là que j'ai découvert votre mail envoyé fin Juillet 2009 m'informant de votre réponse négative quant à un quelconque aménagement de mon temps de travail. Depuis cette date pas de sanction disciplinaire, pas de licenciement, pas de démission...Rien ! Quels sont mes droits ? Comment pouvons nous conclure cette situation ? En espérant avoir été claire dans mes propos, recevez mes salutations distinguées. Cordialement,

© 2009 Microsoft Confidentialité Conditions d'utilisation